

COMMUNE DE MOLLAU

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 octobre 2011

Sous la présidence de M. NICKLER Raymond, Maire

Nombre de Conseillers élus : 11

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Nombre de Conseillers présents : 10

Melle SCHOENENBERGER Valérie
Mmes ANDRES Danielle, KERN Germaine, MORRI Myriam et PETER Eliane,
MM. KLEIN Yves, RUEFF Francis, ROMINGER Olivier et VALLEE James

Assistait également à la séance, Melle Katia ILTIS, Adjoint Administratif Territorial stagiaire

Le Conseil Municipal désigne Mme PETER Eliane en qualité de Secrétaire de Séance

L'ordre du jour suivant était proposé au Conseil Municipal :

- Approbation du P.V. du 09 septembre 2011
- Prix des Sapins de Noël 2011
- Acquisition d'une parcelle de terrain
- Décisions modificatives n° 03 – Budget Communal
- Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2010
- Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement 2010
- Approbation du rapport d'activités de la Communauté de Communes 2010
- Rétablissement de la cotisation à 1 % au CNFPT (formation des agents territoriaux)

.../...

- Départ de l'Agent Technique forestier
- Travaux de réfection de l'Eglise
-
-
-

N° 70 – Approbation du P.V. du 9 septembre 2011

Ce procès-verbal dont copies conformes ont été adressées à tous les Conseillers en exercice est approuvé à l'unanimité

N° 71 – Prix des sapins de Noël 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer ainsi le prix de vente au public de ces sapins de Noël 2011 :

- SAPIN (NORDMANN) de 1,00 m à 1,25 m : 14,60 € T.T.C.
- SAPIN (NORDMANN) de 1,25 m à 1,50 m : 17,50 € T.T.C.
- SAPIN (NORDMANN) de 1,50 m à 1,75 m : 24,30 € T.T.C.
- SAPIN (NORDMANN) de 1,75 m à 2,00 m : 28,60 € T.T.C.
- EPICEA de 1,00 m à 1,25 m : 9,20 € T.T.C.
- EPICEA de 1,75 m à 2,00 m : 10,70 € T.T.C.

N° 72 – Acquisition d'une parcelle de terrain

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune a adressé à Mme MONCHABLON Adeline d'ARTIGUES-PRES-BORDEAUX, GIRONDE, proprié-taire de la parcelle n° 05 de la Section n° 05, au lieu-dit REBBERG , d'une surface de 65.20 ares, un courrier demandant si cette dernière était disposée à vendre la parcelle précitée afin que la Commune puisse créer des zones de pacage pour les agriculteurs du village.

Il rappelle également que le Conseil Municipal a proposé d'acquérir cette parcelle au prix de 1 500.00 € ou 2 000.00 € maximum.

Puis il informe l'Assemblée que Mme MONCHABLON a répondu favorablement à la Mairie et que cette dernière accepterait de vendre ses 65.20 ares au prix maximum proposé par la Commune.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal :

- prend note de l'accord de Mme MONCHABLON
- reconfirme son intention d'acquérir la parcelle ci-après désignée de la Section n° 05 - Parcelle N° 05 - Lieu-dit REBBERG - d'une surface de 65.20 ares pour le prix de total de 2 000,00 €
- désigne l'étude de Me KEMPKES, Notaire à Saint-Amarin pour l'établissement de l'acte de vente à intervenir
- autorise le Maire à signer cet acte de vente ainsi que toutes les pièces y relatives

N° 73 - Tracteur communal

Le Maire informe que :

- le tracteur communal a été réparé
- qu'à ce jour aucun accord n'a pu être trouvé avec les différents fournisseurs pour du matériel et équipement adéquats
- considérant les finances communales, le Maire propose de reporter ce point à une séance ultérieure

Le Conseil approuve unanimement.

N° 74 - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service Public d'eau potable 2010

Le Maire soumet à l'Assemblée le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable -Année 2010-, transmis par la communauté des communes de la Vallée de SAINT-AMARIN, conformément à l'application de la Loi n° 95-101 du 2 février et du Décret N° 95-635 du 5 mai 1995.

... / ...

Puis le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il appartient à chaque Maire des 15 Communes de la communauté de Communes de présenter ce rapport à son Conseil, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2011 pour l'exercice 2010.

Oùï les explications fournies par le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, approuve unanimement ce rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'exercice 2010 qui lui est présenté.

N° 75 - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service Public de l'assainissement 2010

Le Maire soumet à l'Assemblée le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif- Année 2010 -, transmis par la Communauté des Communes de la Vallée de SAINT-AMARIN, conformément à l'application de l'article 40 de la loi du 12 juillet 1999.

Puis le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il appartient à chaque Maire des 15 Communes de la Communauté des Communes de présenter ces rapports à son Conseil, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2011 pour l'exercice 2010.

Oùï les explications fournies par le Maire après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve unanimement ces rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2010, qui lui sont présentés.

N° 76 - Approbation du rapport d'activités de la Communauté de Communes 2010

M. le Maire soumet à l'Assemblée le rapport d'activité de la Communauté de Communes – Année 2010 et rappelle au Conseil Municipal qu'il appartient à chaque Maire des 15 Communes de la Communauté des Communes de présenter ce rapport à son Conseil, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2011 pour l'exercice 2010.

Oùï les explications fournies et après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve unanimement ce rapport d'activité de la Communauté de Communes pour l'exercice 2010 qui lui est présenté.

... / ...

N° 77 - Rétablissement de la cotisation à 1 % au CNFPT (formation des Agents territoriaux)

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal de la Commune de MOLLAU demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre national de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

N° 78 - Départ de l'Agent Technique forestier

Le Maire rappelle à l'Assemblée que l'Agent Technique Forestier M. Gilbert CORDONNIER a été muté au 1^{er} septembre 2011.

Il informe par ailleurs que M. CORDONNIER invitera l'Assemblée prochainement afin de faire ses adieux à la Commune.

Après en avoir délibéré et considérant les nombreux services rendus à la Commune par l'Agent Technique forestier, le Conseil Municipal décide unanimement, à titre de remerciement :

- de permettre à M. CORDONNIER d'occuper, au titre de la Commune, la salle du Belacker
- d'acquérir des bons d'achat d'une valeur de 300 € auprès du magasin DECATHLON
- charge le Maire de l'acquisition de ces bons

N° 79 - Travaux de réfection de l'Eglise

Le Maire informe l'Assemblée que l'ouverture des plis pour les travaux de réhabilitation de l'église a été effectuée le 11 octobre dernier en présence des membres de la Commission Communale d'Appel d'Offres, de Mme la Trésorière et de M. MURA Jean-Marc Architecte.

Puis il communique les coordonnées des entreprises soumissionnaires pour chacun des lots ainsi que les montants de chacune des offres.

Lors d'une réunion de travail avec l'Architecte ces offres ont été examinées de manière approfondies et laissaient apparaître :

... / ...

- un montant global de travaux (pour les deux tranches) de 346 000.00 € T.T.C. environ
- un montant de travaux de 199 500.00 € T.T.C. environ pour la première tranche (toiture, zinguerie, clocher, façade avant et échafaudage)

Compte tenu du montant élevé de la première tranche et des finances communales, il propose de ne retenir que la première tranche des travaux à effectuer ; la seconde tranche serait à revoir ultérieurement en fonction des finances communales.

Le Maire informe également qu'il a entamé les négociations avec les entreprises notamment pour :

- les délais d'intervention (à noter que l'échafaudage sera mis en place pour une durée de 4 mois)
- une révision des prix

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu :

- charge le Maire de négocier les différents lots avec les entreprises en fonction du délai d'intervention le plus rapide et du montant du devis
- autorise le Maire à signer les ordres de services avec les entreprises retenues dès que chaque entreprise consultée aura communiqué des réponses définitives
- autorise le Maire à notifier aux entreprises non retenues les réponses négatives à leurs offres pour la première tranche
- autorise le Maire à informer les entreprises ayant soumissionné pour la 2e tranche que celle-ci sera réalisée ultérieurement en fonction des finances communales

N° 80 - Commissions Communales

Le Maire rappelle que les Commissions Communales, en dehors de celle de la Forêt, ne fonctionnent pas et qu'il souhaite reprendre la présidence de certaines de ces Commissions qui ne se réunissent pas, notamment la Commission des Manifestations et de la Culture.

Mme Myriam MORRI constate qu'effectivement elle n'a jamais réceptionné d'invitation à une réunion de Commission en dehors de celle de la Commission Forêt, de la Commission des Finances et de la réunion préparatoire aux animations jeunes.

.../...

Après un échange d'idées amenées par M. le Maire, les Commissions sont ainsi reconstituées :

Commission des Finances

Président : M. NICKLER Raymond

Membres de la Commission : Mme Eliane PETER,
Mme Myriam MORRI
M. Yves KLEIN

Commission des Bâtiments, de la Voirie, des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Assainissement

Président : M. NICKLER Raymond

Membre de la Commission : M. RUEFF Francis

Commission de la Communication, des Fêtes et Manifestations

Président : M. NICKLER Raymond

Membres de la Commission : Mme ANDRES Danielle
Mme KERN Germaine
Melle SCHOENENBERGER Valérie
Mme PETER Eliane
Mme MORRI Myriam

Commission de la Culture, des Animations, de la Vie Associative, du 3^e Age, des Affaires Sociales et du Tourisme

Présidente : Mme ANDRES Danielle

Membres de la Commission : M. NICKLER Raymond
Mme KERN Germaine
Melle SCHOENENBERGER Valérie
Mme PETER Eliane
Mme MORRI Myriam

.../...

Commission du Plan d'Occupation des Sols, P.L.U. et de l'Aménagement Foncier

Président : M. NICKLER Raymond

Membres de la Commission : Mme KERN Germaine
M. KLEIN Yves

Commission de la Forêt, des Eaux, de la Chasse, de l'Agriculture, de l'Environnement, du bois sur pâturage

Président : M. KLEIN Yves

Membres de la Commission : M. NICKLER Raymond
Mme KERN Germaine
M. ROMINGER Olivier

Commission du Cimetière

Président : M. NICKLER Raymond

Membres de la Commission : Mme KERN Germaine
M. KLEIN Yves
Mme ANDRES Danielle

Correspondant défense : M. NICKLER Raymond

Affaires scolaires : M. NICKLER Raymond
M. KLEIN Yves
Melle SCHOENENBERGER Valérie

Le Maire rappelle que ces Commissions doivent se réunir un minimum afin que l'information soit analysée pour la préparation des réunions plénières.

.../...

DIVERS ET COMMUNICATIONS

Site internet de la Commune

Ce site sera bientôt mis en ligne.

Toutes les infos à mettre en ligne seront les bienvenues.

Le Secrétariat mettra en ligne tous les articles approuvés préalablement par le Maire.

Loyer de la Maison Forestière de KRUTH

Le Maire informe l'Assemblée que le loyer de la Maison Forestière de KRUTH, HAUT-RHIN, pour l'année 2011 été fixé à 6 500 € pour l'année 2011 ; la part de la Commune de MOLLAU serait donc de 2 642,00 €.

Toutefois, compte tenu du départ de M. CORDONNIER Gilbert, le 1^{ER} septembre 2011, la participation de la Commune pour les 8 mois écoulés sera de 1 761.00 €.

Regroupement des 5 C.P.I. du Chauvelin

Les Maires n'ont pas réussi à obtenir un rendez-vous avec Mme la Sous-Préfète.

Les Domaines estimeront les terrains adjacents ainsi que la Maison fin octobre.

Réfection de la voûte du pont de la Place de Lattre de Tassigny

Ces travaux débiteront prochainement.

M. Michel de la D.D.T. a soumis un plan d'aménagement intégrant le passage handicapés mais n'a pas encore chiffré cet aménagement.

.../...

Aménagement de la Place de Lattre de Tassigny

Le Maire informe que l'estimation de l'aménagement global de la Place est exorbitant et que la Commune ne pourra pas financer ces travaux dans ce mandat.

Recettes éventuelles

Le Maire informe qu'une vente de terrains communaux « plateau sportif » et « Bota » ainsi qu'une coupe exceptionnelle de bois sur pâturage pourraient éventuellement permettre de trouver une partie des fonds pour la seconde tranche des travaux de réfection de l'église.

Radar pédagogique

Le Maire communique les dernières statistiques relevées (au 10.10.2011) par ce radar pédagogique :

- Nombre de véhicules passés : 13 246 véhicules
- Nombre de vitesses générées : 26 115 passages
- Vitesse moyenne : 27 km/h
- Vitesse maximale : 95 km/h

Sentier du « Winkelacker »

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du Courrier des époux PROUST domiciliés 57 rue Principale se plaignant du passage à vive allure des vélos, mobylettes et autres sur ce chemin rural et demande que des précautions soient prises à cet effet.

Elle rappelle par ailleurs que son enfant est autiste et qu'il ne perçoit pas les dangers de la même façon que tous les autres enfants.

Elle suggère qu'un gros caillou soit mis en place au centre du chemin pour freiner les vitesses intempestives de certains.

Le Conseil prend bonne note de cette demande et décide de voir la question rapidement sur le terrain.

... / ...

Réunion publique relative au P.L.U.

La réunion publique relative au P.L.U. prévue initialement le 24 octobre prochain est annulée.

Grand anniversaire

Le Maire informe l'Assemblée que M. GSTALDER Victor (110 Place du Tir) qui fêtera son 80^e anniversaire le 29 novembre prochain a informé la Mairie qu'il ne souhaite en aucun cas recevoir une délégation de la Municipalité ni figurer dans les anniversaires publiés dans la presse.

Galerie des Sabots

Une soirée se déroulera le vendredi 28 octobre 2011 dans la salle St-Wendelin à KRUTH à partir de 18 h.

Cadeaux pour le Noël des Aînés du village

Mme ANDRES Danielle, 1^{ère} Adjointe, présente un panel de plusieurs cadeaux destinés aux dames de 65 ans et plus afin que le Conseil effectue un choix.

Le Conseil opte pour l'un des cadeaux et accepte de rajouter un ballotin de chocolats pour les dames

Les Messieurs se verront offrir une bouteille de champagne.

Intervention de Mme KERN Germaine, 3e Adjointe

- Mme KERN souhaite savoir quelle est la signalisation applicable à la sortie de la rue des Bruyères (stop ou cédez le passage)
- Mme KERN communique que M. HANS Joseph domicilié 13 rue du Chauvelin souhaite qu'une rigole soit posée sur son accès (entre l'habitation de son frère et la sienne)

- Mme KERN communique que M. HANS Joseph a demandé qu'un débroussaillage plus complet de la rue du Chauvelin (haut) soit effectué
- Mme signale qu'au fond de l'Eibel vers le « hochkriiter » (chemin de terre menant au camp du métro) un gros trou s'est formé et qu'il y aurait lieu d'intervenir

Le Maire et l'Agent Technique se rendront sur place prochainement.

Clôture de la séance à 23 h 00